

Info Marché du lait

5 juillet 2012

La surveillance du prix du lait de la FPSL innove pour plus de transparence

La FPSL a introduit diverses nouveautés dans son rapport sur la surveillance du prix du lait de janvier 2012, avec pour objectif d'adapter l'analyse des prix (standardisés et effectifs) à l'évolution du contexte. En effet, ces dernières années, les quantités livrées en moyenne par une exploitation ont augmenté. Par ailleurs, depuis 2011, le contrat-type d'achat du lait de l'Interprofession du lait (IP Lait) a été déclaré de force obligatoire générale, de sorte que la segmentation des quantités et des prix est en principe obligatoire. La nouvelle mouture du rapport de la surveillance du prix du lait de la FPSL apporte plus de contenu et plus de transparence. Son graphisme a en outre été rajeuni pour que le rapport reste facilement compréhensible malgré l'abondance de données.

Weststrasse 10
Postfach
CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11
Telefax 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

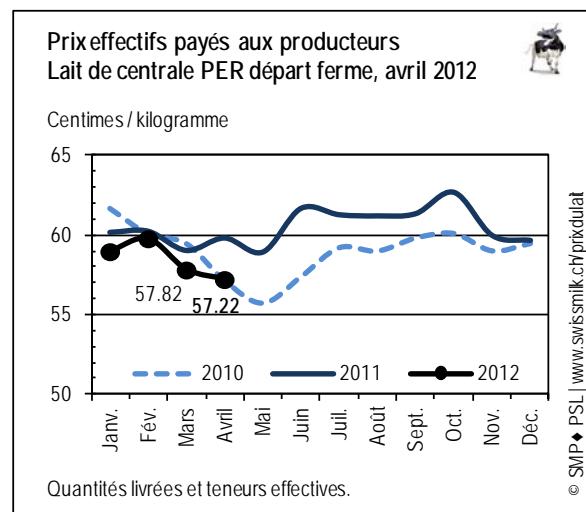
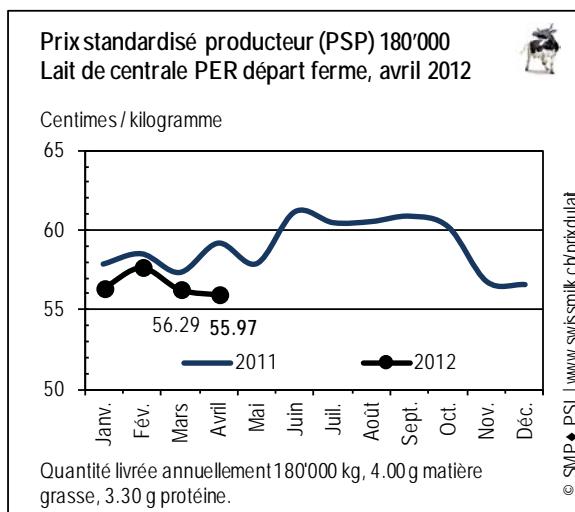
swissmilk

Prix standardisé producteur et prix du lait effectif

La surveillance du prix du lait de la FPSL reste basée sur les décomptes de la paie du lait fournis par divers producteurs et sur les conditions contractuelles des premiers acheteurs. Plus de 300 producteurs de lait envoient chaque mois leur décompte à la FPSL. À partir de ces décomptes, la Fédération calcule les prix effectifs. Le prix effectif est un excellent indicateur, qui permet de mesurer l'argent réellement versé au producteur pour son lait. Toutefois, étant donné les structures très diverses de la production laitière en Suisse, le volume livré et les teneurs en matière grasse et en protéine varient fortement. Même si les conditions d'achat du lait sont les mêmes, le volume et les teneurs peuvent engendrer des différences de prix de plusieurs centimes, ce qui rend la comparaison entre les premiers acheteurs très difficile. Comme les producteurs inclus dans la surveillance du prix du lait de la FPSL produisent des quantités supérieures à la moyenne suisse et obtiennent des teneurs nettement en dessus du minimum (40 g de matière grasse et 33 g de protéine par kg de lait), les prix du lait effectifs figurant dans le rapport de la FPSL ont tendance à être plus élevés que la moyenne.

Pour permettre une comparaison neutre des prix du lait entre les premiers acheteurs, il faut donc standardiser le volume de lait et les teneurs. C'est ici qu'intervient le prix standardisé producteur (PSP), calculé pour une quantité annuelle de 180 000 ou 360 000 kilos de lait. Pour pouvoir calculer les suppléments de quantité prise en charge et les participations aux frais de transport, on suppose que le volume saisonnier des livraisons est identique dans toute la Suisse pour tous les premiers acheteurs. Autre nouveauté, le PSP tient compte des arriérés, des primes et des bonus.

Il ressort clairement des graphiques ci-dessous que le prix standardisé et le prix effectif évoluent en parallèle. En raison de quantités prises en charge et de teneurs supérieures à la moyenne, les prix effectifs à la production (graphique de droite) sont toutefois plus élevés que le prix standardisé (graphique de gauche).



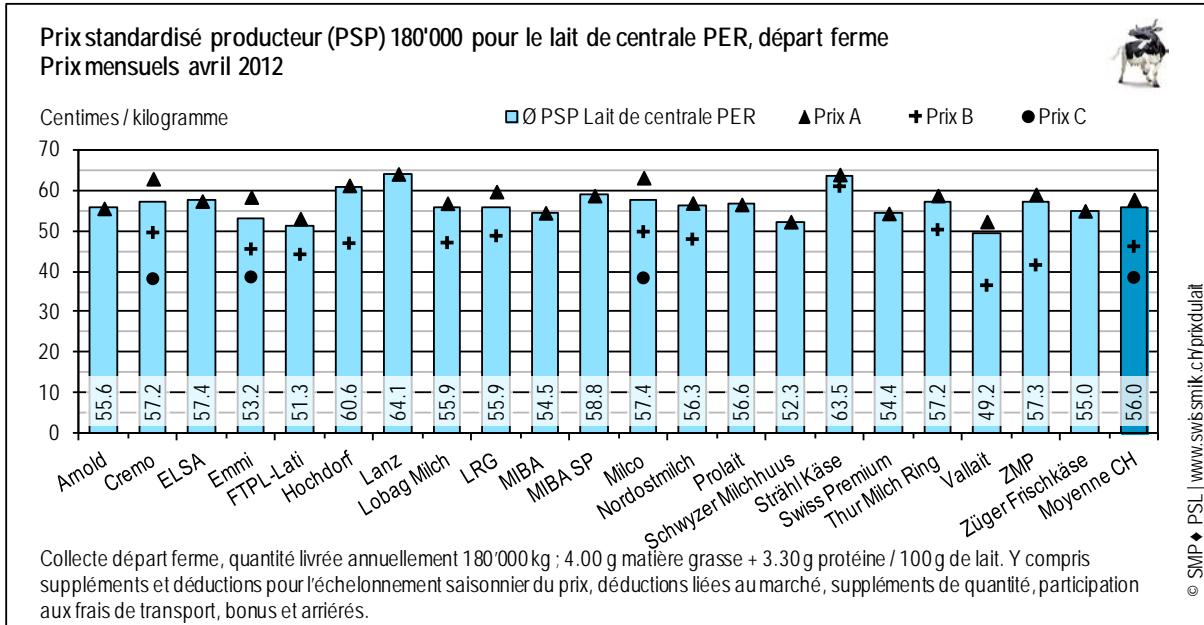
90 % du lait PER et presque 100 % du lait bio recensés

À l'heure actuelle, la FPSL calcule le PSP de 20 premiers acheteurs de lait PER et de 11 premiers acheteurs de lait bio. À quelques exceptions près, ce calcul est effectué en étroite collaboration avec le premier acheteur concerné. Celui-ci communique ses conditions contractuelles à la FPSL. En retour, cette dernière lui garantit une pleine transparence sur le mode de calcul du PSP. Ainsi, tous sont assurés que le calcul du PSP est correct. Ce dernier est disponible pour environ 90 % du lait PER et près de 100 % du lait bio. Calculé à l'échelon du producteur, il est ensuite pondéré sur la base du volume négocié par le premier acheteur, ce qui permet d'obtenir un prix moyen largement représentatif.

Qui applique la segmentation?

L'application de la segmentation des quantités et des prix jusqu'à la décompte de la paie du lait est un sujet très discuté depuis début 2012. La surveillance du prix du lait de la FPSL permet ici aussi d'établir la transparence. Graphiques à l'appui, le rapport montre qui tient compte du lait A, B et C dans ses prix à la production, comme le veut le contrat-type d'achat du lait. Le graphique ci-dessous se réfère au mois d'avril 2012 et montre l'état de la mise en œuvre de la segmentation.





Structure moyenne des prix

Parmi les nouveautés, on citera encore le tableau présentant les segments de prix et la structure des prix. Chaque premier acheteur, ou presque, a son propre système de prix. Pour créer la transparence à cet égard, la FPSL publie la moyenne suisse mensuelle pour les principaux éléments déterminant le prix. Il s'agit notamment de la variation saisonnière, des déductions liées au marché, des suppléments pour la quantité prise en charge, des déductions liées aux coûts de transport et du poste « autres suppléments / déductions » qui comprend les bonus, les primes et les arriérés.

Prix standardisé producteur (PSP) 180'000 PER avec segments de prix et composition du prix (ct./kg)									
2012	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Ø PSP 180'000 PER	56.35	57.68	56.29	55.97					
Prix A	57.45	58.84	57.83	57.79					
Prix B	50.75	50.44	47.54	46.15					
Prix C	41.23	41.84	40.69	38.49					
Composition du prix (Ø prix mixte de base + total suppléments / déductions = Ø PSP):									
Ø prix mixte de base	57.47	58.28	57.90	57.62					
Echelon. saisonnier du prix	-0.07	-0.59	-0.96	-1.16					
Déductions liées au marché	-1.35	-1.34	-1.35	-1.35					
Supplément pour quantité	1.22	1.22	1.47	1.54					
Participation frais transport	-1.05	-1.05	-0.92	-0.88					
Correct. teneurs 4.00 / 3.30	0.00	0.00	0.00	0.00					
Divers supplém. / déduct.	0.13	1.15	0.15	0.20					
Total supplém. / déductions	-1.12	-0.60	-1.61	-1.65					



Nouveaux annonceurs bienvenus

La FPSL cherche toujours de nouveaux annonceurs du prix du lait pour élargir sa base de données et améliorer le calcul du prix effectif. En ce moment, la FPSL recherche en particulier des annonceurs pour les premiers acheteurs et les variétés fromagères ci-dessous.

Premiers acheteurs de lait de centrale

- Arnold AG
- Cremo SA
- Elsa SA
- Milco SA
- Prolait
- Strähle Käse AG
- Züger Frischkäse AG
- petites et moyennes laiteries (p. ex. Lanz, Fuchs)
- tous les premiers acheteurs de lait bio

Fromages

- Sbrinz AOC
- Tête de Moine AOC
- Vacherin Fribourgeois AOC
- tous les fromages au lait bio

Bien sûr, d'autres producteurs de lait sont également les bienvenus.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur la surveillance du prix du lait de la FPSL, la protection des données et les conditions pour devenir annonceur du prix du lait, consultez le site Internet www.swissmilk.ch/prixduait

SMP - PSL / Christoph Grosjean-Sommer

